

## **Combien de temps reste-t-on en Enfer ?**

### **Un débat au Siècle des Lumières.**

#### **La fin de l'Enfer**

La question posée dans le titre peut paraître saugrenue, tant – à l'exception des films d'épouvante américains, qui en font grand usage – l'Enfer a disparu des consciences contemporaines. On invitera les fidèles qui fréquentent régulièrement la messe à se demander quand ils ont entendu pour la dernière fois un sermon ou une homélie traitant de l'Enfer. Cette observation en appelle d'ailleurs une autre : quand ont-ils entendu pour la dernière fois un sermon ou une homélie évoquant le Paradis ? Tout se passe désormais comme si l'horizon du christianisme s'était aplati, au point de ne plus constituer qu'une morale terre-à-terre, où tout arrière-plan surnaturel est exclu. Les chrétiens sont certes incités à faire le bien plutôt qu'à commettre le mal, mais plus personne ne leur rappelle que ce qu'ils font – ou ne font pas – dans cette vie leur fera gagner ou perdre quelque chose dans l'autre monde. Les sondages confirment cette impression : en 1986 déjà, à la question « Qu'y a-t-il après la mort ? », 25 % des personnes se déclarant catholiques répondaient « rien »<sup>1</sup> et, dans une autre enquête, l'année suivante, 70 % des catholiques affirmaient ne pas croire à l'Enfer<sup>2</sup>. De telle sorte que l'Enfer, dont l'ombre effrayante avait dominé la vie de nos ancêtres, dont l'existence était rappelée par tous les traités de spiritualité<sup>3</sup>, voire par des récits<sup>4</sup>, a fini par s'évanouir. Lorsqu'il arrive qu'on y fasse allusion, on se rend vite compte que, pour la grande majorité des chrétiens, il a pris la place du Purgatoire : un endroit où l'on effectue un séjour plus ou moins prolongé, souvent peu agréable, mais d'où l'on finit tôt ou tard par sortir.

---

<sup>1</sup> Sondage effectué en septembre 1986 par la Sofres pour *Le Monde*, *La Vie* et *France-Inter* ; résultats publiés dans *Le Monde* (1<sup>er</sup> octobre 1986) et dans *La Vie* (n° 2144, 1<sup>er</sup> au 7 octobre 1986). Selon la même enquête, à la question « Jésus-Christ est-il le fils de Dieu ? », 11% des personnes se déclarant catholiques répondaient « non »

<sup>2</sup> Sondage paru dans le *Figaro-Magazine* (19 décembre 1987). Chiffre semblable dans un autre sondage publié par *Le Monde* (12 mai 1994).

<sup>3</sup> Ainsi l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales : « Considérez surtout l'éternité de ces peines, laquelle seule rend l'enfer insupportable. Hélas ! si une puce en notre oreille, si la chaleur d'une petite fièvre nous rend une courte nuit si longue et ennuyeuse, combien sera épouvantable la nuit de l'éternité avec tant de tourments ! De cette éternité, naissent le désespoir éternel, les blasphèmes et rages infinies » (*Œuvres*, éd. A. Ravier et R. Devos, Paris, Gallimard – N.R.F., « Bibliothèque de la Pléiade », 1969, p. 60).

<sup>4</sup> « Puis il parla. De l'enfer, de ce qu'il était infini comme le ciel est infini, de ce monde solitaire de tourments que chacun des damnés devait traverser dans sa souffrance et emplir de ses cris, des mers de soufre qui s'y trouvaient, des champs peuplés de scorpions, des flammes qui vous enveloppent comme une chape, et des flammes figées, acérées qui se vrillent en vous comme un fer de lance qu'on retourne dans une plaie. Un silence complet s'était fait ; le souffle court, ils écoutaient ses paroles, car il parlait comme s'il avait vu ces choses de ses propres yeux et ils se demandaient s'il n'était pas un des damnés rendu par la gueule de l'enfer pour venir en témoigner devant eux » (Jens Peter Jacobsen, « La peste à Bergame », *Mogens et autres nouvelles*, trad. Fr. Durand, Toulouse, Ombres, 1986, p. 108).

## Un paradoxe

Si commune que soit devenue cette attitude chez nos contemporains, nous nous trouvons en face d'un déroutant paradoxe. D'un côté – et il faut le rappeler énergiquement aux personnes qui ne voient nulle contradiction à se déclarer catholiques et à ne pas croire à la damnation éternelle – l'Enfer est une *vérité de foi*, qui s'impose aux fidèles. Lorsque l'on confesse une religion, il n'est pas honnête de faire le tri, parmi les enseignements, les dogmes, entre ce qui plaît et ce que l'on souhaite laisser de côté. Or la doctrine de l'Église n'a jamais varié sur les deux points suivants :

- a) l'Enfer existe
- b) ceux qui y sont entrés n'en sortiront plus

Ces deux affirmations sont étayées par tous les « lieux » théologiques, toutes les sources de la foi catholique : textes scripturaires, écrits patristiques, tradition, Magistère, révélations privées, ... ; ce que Feller savait déjà : « (...) l'éternité des peines étant clairement exprimée dans l'Écriture, dans les écrits des Pères, dans les décisions de l'Église universelle, elle tient à la totalité de l'édifice de la Foi, et ne peut être ébranlée sans que toutes les parties et tous les appuis de cet ouvrage divin soient jettés par terre »<sup>5</sup>.

Déjà présente dans l'Ancien Testament (Is 33, 14 et 66, 22-24 ; Dn 12, 1-3, ...), la description de l'Enfer se déploie dans le Nouveau Testament, qui affirme sans ambiguïté et de façon solidaire l'existence de l'Enfer et le caractère éternel des tourments qu'on y endure. Parmi les Évangiles, on notera que, dans un seul et même passage (Mc 9, 42-47), l'idée d'un feu inextinguible est exprimée à cinq reprises (cf. Mt 18, 8 et 25, 31-46 ; Lc 3, 17). Les autres écrits néo-testamentaires reprennent cette affirmation (2 Th 1, 8-9 ; Hebr 10, 27 ; 2 P 2, 9 ; Jude 5, 6 et 7 ; Ap 14, 11 et 20, 10). Les choses semblent nettes et, dans cet ensemble, on ne discerne aucun « jeu », au sens mécanique du terme, permettant de nier l'existence de l'Enfer ou d'affirmer qu'il n'est qu'un lieu de séjour provisoire<sup>6</sup>. Il découle de cela que l'Église ne prie pas pour les damnés, parce que cela ne leur serait d'aucun secours. Contrairement à ce qu'on lit parfois, l'offertoire grégorien de la messe d'enterrement (*Domine Jesu Christe, Rex gloriae, libera animas omnium fidelium defunctorum de poenis inferni, et de profundo lacu : libera eas de ore*

<sup>5</sup> François-Xavier de Feller, *Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Berton, 1777, p. 573-574.

<sup>6</sup> Des références plus abondantes se trouvent dans le manuel classique de M<sup>gr</sup> Bernard Bartmann, *Précis de théologie dogmatique* (Mulhouse – Tournai, Salvator – Casterman, 1947, t. II, p. 517-524) ou dans les ouvrages d'Yves M.-J. Congar, *Vaste monde, ma paroisse* (Paris, Témoignage Chrétien, 1959, p. 85-99) ; Pierre Descouvremont, *Guide des difficultés de la foi catholique* (Paris, Cerf, 1989, p. 558-575) ; Bernard Sesboué, *La Résurrection et la vie. Petite catéchèse sur les choses de la fin* (Paris, Desclée de Brouwer, 1990, p. 149-164).

*leonis, ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscurum*<sup>7</sup>) n'est pas une prière pour les damnés, mais une prière adressée à Dieu au moment de la mort. La littérature patristique a développé ces aspects du dogme (surtout, saint Augustin, *Cité de Dieu*, XXI), qu'on retrouve dans le Symbole *Quicumque*, attribué à Athanase (fin du V<sup>e</sup> siècle)<sup>8</sup>. *Felicitas sine aeternitate, est felicitas misera ; et aeternitas sive felicitate, est aeterna miseria*, écrivait un ancien auteur<sup>9</sup>. Dans la première prière eucharistique, c'est-à-dire le Canon Romain, la prière *Hanc igitur* se terminait par *ab aeterna damnatione nos eripi* (« pour nous arracher à la damnation éternelle »), jusqu'à ce que saint Grégoire ajoute *et in electorum tuorum jubeas grege numerari* (« et pour nous faire admettre au nombre de vos élus »). La *Règle* de saint Benoît fait de la crainte de l'Enfer un instrument des bonnes œuvres (IV, 45), un moyen de parvenir à l'humilité (VII, 11) et de combattre l'acédie<sup>10</sup>. En 1917, les bergers de Fatima eurent une vision de l'Enfer qui les laissa terrifiés<sup>11</sup>.

Mais, de l'autre côté, il est frappant de constater que, dès la période patristique, alors que l'on déployait toutes les conséquences de ce dogme, apparaissait à *l'intérieur même du christianisme* un courant de pensée, cherchant non point à nier l'existence de l'Enfer (c'est impossible), mais à atténuer tout ce que cette idée peut avoir d'effrayant. Les représentants de ce courant affirmèrent notamment que les peines de l'Enfer n'étaient pas éternelles.

### Une si vieille hérésie

<sup>7</sup> « Seigneur, Jésus-Christ, Roi de gloire, préservez les âmes de tous les fidèles défunts des peines de l'enfer et de l'abîme sans fond : délivrez-les de la gueule du lion, afin que le gouffre horrible ne les engloutisse pas et qu'elles ne tombent pas dans le lieu des ténèbres » (trad. dom Gérard).

<sup>8</sup> « (...) ad cuius [le Christ] adventum omnes homines resurgere habent cum corporibus suis et reddituri sunt de factis propriis rationem : et qui bona egerunt, ibunt in vitam aeternam, qui vero mala, in ignem aeternum » Denzinger-Schönmetzer, *Enchiridion Symbolorum*, 29<sup>e</sup> édition, n° 40). « À sa venue, tous les hommes ressusciteront avec leurs corps et rendront compte chacun de leurs actes ; ceux qui ont bien agi iront dans la vie éternelle, ceux qui ont mal agi, au feu éternel » (*Textes doctrinaux du Magistère de l'Église sur la foi catholique*, trad. Gervais Dumeige, Paris, Éditions de l'Orante, 1975, n° 10). Il arrivait que ce texte figurât dans certains ouvrages de piété anciens (ainsi *Le Palmier céleste* du R. P. Guillaume Nacatene S.J., Anvers, Grangé, 1777, p. 222).

<sup>9</sup> Cité par Jean-Baptiste Avrillon, *Reflexions théologiques, morales et affectives sur les attributs de Dieu*, Nancy, J.-B. Cusson, 1727, p. 165-166.

<sup>10</sup> Sur l'acédie et la tradition bénédictine, voire la thèse du Très Révérend Père dom Jean-Charles Nault, *La Saveur de Dieu*, Rome, Université du Latran, 2002.

<sup>11</sup> « Notre-Dame nous montra une grande mer de feu, qui paraissait se trouver sous la terre et, plongés dans ce feu, les démons et les âmes, comme s'ils étaient des braises transparentes, noires ou bronzées, avec une forme humaine. Ils flottaient dans cet incendie, soulevés par les flammes, qui sortaient d'eux-mêmes, avec des nuages de fumée. Ils retombaient de tous côtés, comme les étincelles retombent dans les grands incendies, sans poids ni équilibre, avec des cris et des gémissements de douleur et de désespoir qui horrifiaient et faisaient trembler de frayeur. Les démons se distinguaient par leurs formes horribles et dégoûtantes d'animaux épouvantables et inconnus, mais transparents et noirs. Cette vision dura un moment, grâce à notre bonne Mère du Ciel qui auparavant nous avait prévenus, nous promettant de nous emmener au Ciel (à la première apparition). Autrement, je crois que nous serions morts d'épouvante et de peur » (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Le Message de Fatima*, Paris, Pierre Téqui, s.d., p. 15). Voir en outre C. Barthas, *Fatima (1917-1968). Histoire complète des apparitions et de leurs suites*, Toulouse, Fatima éditions, 1969, p. 86-88 ; dom Claude Jean-Nesmy, *Lucie raconte Fatima*, Paris, Fatima éd. – Desclée de Brouwer, 1999, p. 196-197. Sur le statut théologique de cette « révélation privée », voir Joseph Ratzinger, « Comprendre le sens du message de Fatima », *La Documentation catholique*, n° 2230, 16 juillet 2000, p. 678-683 (et dans *Le Message de Fatima*, p. 33-47).

L'argument le plus souvent invoqué pour justifier le caractère transitoire de la damnation est que l'infinie miséricorde de Dieu ne peut s'accommoder d'une punition éternelle. Selon cette manière de voir, un péché mortel commis en quelques minutes ne pourrait entraîner une éternité de douleur, ce que Voltaire résumait de façon outrancière : « Plusieurs Pères de l'Église ne crurent point les peines éternelles ; il leur paraissait absurde de brûler pendant toute l'éternité un pauvre homme pour avoir volé une chèvre »<sup>12</sup>. Nous reviendrons plus loin à ces « Pères de l'Église » sur qui Voltaire, théologien de troisième main, s'appuie de manière étonnante. Pour le moment, signalons que, du vivant même de l'écrivain, Claude Adrien Nonotte avait répliqué comme il convenait (« cet homme qui a volé la chèvre, n'a qu'à s'en repentir, satisfaire à Dieu et au prochain, autant qu'il dépend de lui, et on ne le brûlera pas ; c'est une chose évidente »)<sup>13</sup> ; et disons qu'il est facile de répondre en deux points à cet argument.

En premier lieu, comme le notait déjà saint Augustin, la justice humaine ne s'est jamais privée d'incarcérer de longues années, voire de condamner à mort, le coupable d'un crime commis en un laps de temps très bref. Ce qui vaut pour les lois humaines s'applique, et à plus forte raison, aux lois divines. En second lieu, la notion de la miséricorde divine n'implique pas que l'Enfer n'existe pas ou qu'il soit vide. Dans la théologie catholique, elle s'exprime par le fait que nul n'est prédestiné au mal<sup>14</sup> et, partant, à la damnation. « Pourquoi être ébranlé par la pensée de l'Enfer ? Personne n'est obligé d'y aller. Ceux qui y vont le choisissent et s'y précipitent par défi ou résistance à toute l'œuvre de la Providence et de la Grâce. C'est leur propre volonté qui les conduit là, non la volonté de Dieu. En les damnant, Il ne fait que ratifier leur propre décision – qu'Il leur a laissé prendre entièrement », écrivait dom Thomas Merton<sup>15</sup>. « Ce n'est pas que la miséricorde de Dieu ait des limites, mais c'est la malice du péché, qui n'en a point », observait déjà un auteur spirituel du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Plusieurs passages du Nouveau Testament indiquent que Dieu veut le salut de tous les hommes (Rom 11, 32 ; 1 Cor 15, 22 et 28 ; 1 Tim 2, 4 et 4, 10 ; 1 P 3,

<sup>12</sup> Article « Enfer » du *Dictionnaire philosophique*, éd. Louis Moland, Paris, Garnier, 1878, t. II (= *Œuvres complètes*, XVIII), p. 546. Même argument dans le *Catéchisme de l'honnête homme, Mélanges*, éd. Jacques van den Heuvel, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1961, p. 653 : Adam n'aurait pas été condamné à l'Enfer pour une simple pomme.

<sup>13</sup> « Éternité des peines », *Dictionnaire philosophique de la religion...*, Liège – Bruxelles, Bassompierre – Van den Berghen, 1773, p. 274-275.

<sup>14</sup> Concile de Trente : « Si quis justificationis gratiam non nisi praedestinatibus ad vitam contingere dixerit ; reliquos vero omnes qui vocantur, vocari quidem, sed gratiam non accipere, ut pote divina potestate praedestinos ad malum ; anathema sit » (sessio VI, « De justificatione », canon 17. « Si quelqu'un dit, que la grâce de la justification, n'est que pour ceux qui sont prédestinés à la vie ; et que tous les autres qui sont appelés, sont à la vérité appelés, mais qu'ils ne reçoivent point la grâce, comme étant prédestinés au mal par la puissance de Dieu : qu'il soit anathème », *Le Saint Concile de Trente œcuménique et général*, trad. par l'abbé Chanut, Paris, S. Mable-Cramoisy, 1686, p. 55-56).

<sup>15</sup> *La Nuit privée d'étoiles*, trad. Marie Tadié, Paris, Albin-Michel, 1951, p. 184. Comme le note le P. Michel Smagghue, « C. S. Lewis écrit "Les portes de l'enfer sont verrouillées de l'intérieur". Il avait aussi cette parole suggestive : au ciel l'homme dit à Dieu : "Que ta volonté soit faite" ; en enfer c'est Dieu qui le dit à l'homme » (*Gesta. Revue de l'abbaye Saint-Wandrille*, 13<sup>e</sup> année, n° 50, avril-juin 2009, p. 85).

<sup>16</sup> P. de Saint-Maurice, *L'âme religieuse en retraite ou les exercices de dix jours pour des religieuses*, Paris, Foucault et Toulouse, Camusat, 1662, p. 47-48.

19-20 et 4, 6), mais cela n'entraîne pas que le salut soit général et comme automatique, ni que tous les hommes acceptent d'être sauvés. Entre le moment où un crime est commis et la mort du pécheur, Dieu ne refuse pas ses secours, et l'économie sacramentelle a prévu tout le nécessaire pour que ce pécheur s'amende. En conséquence de quoi ne partent en Enfer que ceux qui, précisément, refusent la miséricorde de Dieu et le sacrement de la réconciliation. Le moment venu, les damnés ne pourront donc s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Qui sont ces Pères de l'Église convoqués par la plume de Voltaire ? Le patriarche de Ferney n'en désigne aucun, mais il pense sans doute à Origène, qui semble avoir été le premier à avancer l'idée que la damnation ne serait pas éternelle (on appelle cette théorie *apocatastase*, du mot grec qui signifie « restauration »). Parmi les Pères, Origène occupe une place à part : il fut à la fois « un théologien, un apologiste, un exégète et le créateur de la critique textuelle de l'Ancien Testament »<sup>17</sup> et un personnage controversé, pas seulement parce qu'il appliqua au pied de la lettre un précepte du Christ (« car il y a des eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leur mère ; il y en a que les hommes ont faits eunuques, et il y en a qui se sont rendus eunuques eux-mêmes, pour gagner le royaume des cieux », Mt 19, 12). Certes, comme le rappelle Gustave Bardy<sup>18</sup>, la plus grande partie de son œuvre est perdue, et ce que nous avons conservé nous est parvenu à travers le filtre d'une traduction latine et de citations polémiques données par saint Jérôme. Il est donc possible qu'on ait attribué à Origène des idées qui, dans son esprit, n'étaient que des hypothèses. Origène nia ainsi avoir pensé que même le Diable serait finalement sauvé. Commentant le passage du *Dictionnaire philosophique* que nous avons cité plus haut, l'abbé Bergier notait : « Si l'on excepte Origène, nous ne connaissons point de Père de l'Église que l'on ait accusé d'avoir révoqué en doute l'éternité des peines de l'Enfer. Origène même n'est pas absolument décidé sur ce point. Il ne pensoit pas que les âmes des méchants dussent jamais voir finir leur supplice pour commencer d'être heureuses, mais il imaginoit qu'une certaine durée de peines, Dieu anéantiroit ces âmes. Ce n'est pas qu'il lui parût absurde de punir éternellement le vol ou l'homicide ; mais c'est parce qu'il avoit peine à concilier cette vérité avec la miséricorde de Dieu »<sup>19</sup>.

Quoi qu'il en fût, la pensée d'Origène – ou l'idée qu'on s'en formait – à travers les traductions latines et les neuf propositions condamnées par le deuxième concile de Constantinople, exerça une influence durable. Parmi ceux qui revinrent sur la question du salut universel, et qui – avec des nuances – rejoignirent Origène, on citera Didyme l'Aveugle, saint Grégoire de Nysse et quelques autres, que mentionne le cardinal Joseph Ratzinger dans les pages lumineuses qu'il consacre à la question<sup>20</sup>. Ils sont ces « Pères de l'Église » sur lesquels s'appuyait Voltaire.

<sup>17</sup> Berthold Altaner, *Précis de patrologie*, Mulhouse, Salvator, 1961, p. 295.

<sup>18</sup> « Les Pères de l'Église en face des problèmes posés par l'Enfer », *L'Enfer*, Éditions de la Revue des jeunes, 1950, p. 226-231.

<sup>19</sup> « Réfutation des principaux articles du *Dictionnaire philosophique* », *Apologie de la religion chrétienne*, Paris, Humblot, 1769, t. IV, p. 170.

<sup>20</sup> *La Mort et l'au-delà. Cour traité d'espérance chrétienne*, Paris, Fayard, 2005, p. 223-226.

Cependant, le Magistère ne demeura pas inactif : condamnations et mises en garde se multiplièrent. Le deuxième Concile de Constantinople (553) a frappé d'anathème l'erreur selon laquelle les tourments de l'Enfer auraient un jour une fin<sup>21</sup> ; ce que confirmèrent successivement la lettre du pape Innocent IV à l'évêque de Tusculum<sup>22</sup>, le deuxième Concile de Lyon (1274)<sup>23</sup>, la constitution *Benedictus Deus* de Benoît XII (1336)<sup>24</sup>, la bulle *Laetentur coeli* du Concile de Florence (1439)<sup>25</sup>, le Catéchisme du Concile de Trente (1566)<sup>26</sup>, la constitution *Lumen Gentium* du second Concile du Vatican (§ 48)<sup>27</sup> et le *Catéchisme de l'Église catholique* (1992)<sup>28</sup>. La simple récurrence de ces condamnations, au fil des siècles, suffit à montrer que cette hérésie-là ne se laissait pas réduire. L'idée qu'à la fin, tout le monde serait sauvé, continua son chemin, à la manière d'une rivière souterraine, serpentant à travers les âges et resurgissant ça et là.

## L'enfer des Lumières

Comme l'on pouvait s'y attendre, le « Siècle des Lumières » vit sourdre l'une de ces résurgences. Que cette période, qui renouvela en profondeur la réflexion sur les délits et les peines (Beccaria)<sup>29</sup>, qui inventa l'incarcération pour remplacer les châtiments corporels, ait également réfléchi à l'Enfer, n'est pas fait pour surprendre. Comme le dira Casanova, « Dieu ne peut pas donner une sentence irrévocable »<sup>30</sup>.

<sup>21</sup> « Si quis dicit aut tentit, ad tempus esse daemonum et impiorum hominum supplicum, ejusque finem aliquando futurum, sive restitutionem et redintegrationem fore daemonum aut impiorum hominum, anathema sit » (Denzinger-Schönmetzer, 29<sup>e</sup> édition, n° 211). « Si quelqu'un dit ou pense que le châtimement des démons et des impies est temporaire et qu'il prendra fin après un certain temps, ou bien qu'il y aura restauration des démons et des impies, qu'il soit anathème » (*Textes doctrinaux du Magistère de l'Église...*, n° 951).

<sup>22</sup> « Si quis autem absque poenitentia in peccato mortali decedit, hic procul dubio aeternae gehennae ardoribus perpetuo cruciatur » (Denzinger-Schönmetzer, 29<sup>e</sup> édition, n° 457). « Si quelqu'un meurt sans pénitence en état de péché mortel, il ne fait pas de doute qu'il est tourmenté pour toujours des feux de l'Enfer éternel » (*Textes doctrinaux du Magistère de l'Église...*, n° 958).

<sup>23</sup> Denzinger-Schönmetzer, 29<sup>e</sup> édition, n° 464 ; *Textes doctrinaux du Magistère de l'Église...*, n° 30.

<sup>24</sup> Denzinger-Schönmetzer, 29<sup>e</sup> édition, n° 531 ; *Textes doctrinaux du Magistère de l'Église...*, n° 965.

<sup>25</sup> Denzinger-Schönmetzer, 29<sup>e</sup> édition, n° 693 ; *Textes doctrinaux du Magistère de l'Église...*, n° 967.

<sup>26</sup> *Le Catéchisme du Concile de Trente*, Paris, André Pralard, 1678, p. 70 (qui décrit l'Enfer « comme une tres-obscure et tres-infecte prison, où les âmes des damnez sont continuellement tourmentées avec les démons par un feu qui ne se peut éteindre ») ; réimpression de la traduction Marbeau-Charpentier, Paris, DMM, 1978, p. 62-63.

<sup>27</sup> « Cum vero nesciamus diem neque horam, monente Domino, constanter vigilemus oportet ut, expleto unico terrestri nostrae vitae cursu, cum Ipso ad nuptias intrare et cum benedictis connumerari mereamur, neque sicut servi mali et pigri jubeamur discedere in ignem aeternum » (*Concile œcuménique Vatican II*, Paris, éditions du Centurion, 1967, p. 95. Passage cité par le *Catéchisme de l'Église catholique*, § 1036). « Ignorants du jour et de l'heure, il faut que, suivant l'avertissement du Seigneur, nous restions constamment vigilants pour mériter, quand s'achèvera le cours unique de notre vie terrestre, d'être admis avec lui aux noces et comptés parmi les bénis de Dieu, au lieu d'être, comme de mauvais et paresseux serviteurs, écartés par l'ordre de Dieu vers le feu éternel ».

<sup>28</sup> « L'enseignement de l'Église affirme l'existence de l'Enfer et son éternité », § 1035 ; « Dieu ne prédestine personne à aller en Enfer », § 1037.

<sup>29</sup> Selon Beccaria, les peines doivent être immédiates, conformes à la gravité du crime et fixées par la loi (John McManners, *Death and the Enlightenment. Changing Attitudes to Death among Christians and Unbelievers in eighteenth-century France*, New York –Oxford, Oxford University Press, 1981, p. 179).

<sup>30</sup> *Icosaméron ou histoire d'Edouard et d'Elisabeth*, Prague, Imprimerie de l'école normale, s.d. [1788], t. I, p. XV.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs courants de pensée venus d'Angleterre, avaient contribué à remettre en cause le dogme de l'éternité des peines. L'histoire de ces courants a été tracée par Daniel P. Walker, dans un ouvrage peu connu en France et jamais traduit dans notre langue, *The Decline of Hell* <sup>31</sup>. Outre un tableau précis des différentes doctrines en présence, D. P. Walker ne manque pas de mentionner, fût-ce brièvement, ceux qui demeurèrent fidèles au dogme et en prirent la défense.

On rencontre ainsi le nom d'un moine bénédictin, dom Benoît Sinsart. Né dans les Ardennes le 29 juillet 1695, il fit profession en l'abbaye vosgienne de Senones, où il exerça les fonctions de professeur de théologie, avant d'être envoyé à Munster comme prieur, puis coadjuteur (1743), et enfin abbé (1745). Il demeura en fonction jusqu'à sa mort, survenue le 22 juin 1776. Dom Sinsart est l'auteur de plusieurs livres, dont une *Defense du dogme catholique sur l'éternité des peines* <sup>32</sup>. Le titre – et le sous-titre (*Ouvrage dans lequel on réfute les erreurs de quelques Modernes, et principalement celles d'un Anglois*) – indiquent nettement la nature polémique et apologétique de l'ouvrage ; ce que confirme au besoin l'épître dédicatoire au cardinal de Rohan :

Une erreur ancienne se renouvelle ouvertement de nos jours ; resuscitée en Angleterre elle ne se renferme pas dans les limites de cette isle, son poison s'étend et il est à craindre qu'il ne se répande jusques dans les pays les plus catholiques. A la vuë du danger qui nous menace, j'ose elever ma foible voix plus animé par le desir de défendre la foi, que par la confiance en mes forces ; j'attaque un écrivain téméraire, qui pour étaler avec plus de liberté ses impietés nous dérobe la connoissance de son nom ; je combas les principes spécieux sur lesquels il appuye son erreur, et je ne negligé rien pour la détruire. (f. 2v<sup>o</sup>-3r<sup>o</sup>).

La *Defense du dogme catholique sur l'éternité des peines* est divisée en deux parties, chacune pourvue d'une pagination propre. La première, qui ne nous intéresse pas ici, porte sur les rapports de la raison à la Révélation. La seconde, la plus longue, pourvue d'un titre de relais, est consacrée à la question de l'Enfer. En voici les premières lignes :

Jamais ouvrage ne mérita mieux que celui qu'on entreprend de réfuter, les soins et les attentions d'un Chrétien, qui voit avec douleur qu'on veut renverser sa Religion. Il y a eu de tout tems des écrivains téméraires, qui ont attaqué quelques articles de la croyance commune ; mais aucun n'avoit encore entrepris de tout détruire d'un seul coup (p. 1-2).

Une telle entrée en matière constitue naturellement un coup de projecteur donné à ce livre, dont l'abbé de Munster ne connaissait pas l'auteur. Il le compare « assez justement avec Spinoza, qui étoit un esprit alambiqué, et qui a débité des absurdités monstrueuses » (p. 258) <sup>33</sup>. Dom Sinsart indique seulement un titre (*Le Système des Théologiens anciens et modernes, concilié par l'exposition des differens sentimens*

---

<sup>31</sup> *The Decline of Hell. Seventeenth-Century Discussions of Eternal Torment*, Chicago, The University of Chicago Press, 1964.

<sup>32</sup> Strasbourg, Jean-François Leroux, 1748.

sur *l'état des âmes séparées des corps*), un lieu d'impression (Londres) et quelques précisions bibliographiques (première édition en 1731, deuxième édition deux ans plus tard et troisième édition en 1739, « sur laquelle on a travaillé »). Mais cela suffit à identifier cet ouvrage, et peut-être dom Sinsart eût-il été mortifié d'apprendre que, contrairement à ce que peut laisser croire la fausse adresse typographique de Londres, le livre n'a pas été composé par un Anglais, puis traduit en français : non seulement son auteur, originaire de Genève, vécut de longues années à Lyon, mais encore il s'agissait d'une femme, Marie Huber (1695-1753)<sup>34</sup>. L'édition originale de son livre s'intitulait *Sentiments différents de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps, en XIV lettres* et deviendra en 1739 *Le Systeme des theologiens anciens et modernes, concilié par l'exposition des differens sentimens sur l'état des âmes séparées des corps, en quatorze lettres* (l'édition de 1733 portait encore un autre titre). Cette théologienne hétérodoxe exerça une profonde influence sur la pensée de Jean-Jacques Rousseau. On conserve, à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, l'exemplaire des *Sentiments différents de quelques théologiens...* qui appartient au philosophe, et il est intéressant de voir dom Sinsart réfuter un livre que lira plus tard l'auteur des *Confessions*.

### **Dom Benoît Sinsart, contre Voltaire et Rousseau**

Rousseau avait lui-même, sur la question de l'Enfer, des vues peu conformes au dogme chrétien :

Ne me demandez pas non plus si les tourmens des méchans seront éternels ; je l'ignore encore, et n'ai point la vaine curiosité d'éclaircir des questions inutiles. Que m'importe ce que deviendront les méchans ? Je prends peu d'intérêt à leur sort. Toutefois j'ai peine à croire qu'ils soient condamnés à des tourmens sans fin. Si la suprême justice se venge, elle se venge dès cette vie. Vous et vos erreurs, ô nations, êtes ses ministres. Elle employe les maux que vous vous faites à punir les crimes qui les ont attirés. C'est dans vos cœurs insatiables, rongés d'envie, d'avarice et d'ambition qu'au sein de vos fausses prospérités les passions vengeresses punissent vos forfaits. Qu'est-il besoin d'aller chercher l'enfer dans l'autre vie ? il est dès celle-ci dans le cœur des méchans<sup>35</sup>.

Les tenait-il de Marie Huber, ou du pasteur Ferdinand-Olivier Petitpierre, qui entra en conflit avec sa hiérarchie au sujet des peines de l'Enfer ? conflit dont l'écho se fait entendre dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire :

---

<sup>33</sup> Sur la « légende noire » de Spinoza au Siècle des Lumières, voir Paul Vernière, *Spinoza et la pensée française avant la Révolution* (Paris, P.U.F., 1954).

<sup>34</sup> Consulter la thèse de Gustave-A. Metzger, *Marie Huber (1695-1753). Sa vie, ses œuvres, sa théologie*, Genève, 1887, en particulier p. 41-53.

<sup>35</sup> *Émile*, IV (*Œuvres complètes*, éd. B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1969, p. 591-592).



Il n'y a pas longtemps qu'un théologien calviniste, nommé Petit-Pierre, prêcha et écrivit que les damnés auraient un jour leur grâce. Les autres ministres lui dirent qu'ils n'en voulaient point. La dispute s'échauffa ; on prétend que le roi, leur souverain, leur manda que puisqu'ils voulaient être damnés sans retour, il le trouverait très bon, et qu'il y donnait les mains. Les damnés de l'église de Neuchâtel déposèrent le pauvre Petit-Pierre, qui avait pris l'Enfer pour le Purgatoire. On a écrit que l'un d'eux lui dit : « Mon ami, je ne crois pas plus à l'Enfer éternel que vous ; mais sachez qu'il est bon que votre servante, que votre tailleur, et surtout votre procureur, y croient »<sup>36</sup>

Quoi qu'il en soit, l'affaire Petitpierre – et les écrits de Rousseau – sont encore dans l'avenir lorsque dom Sinsart publie sa *Defense du dogme catholique sur l'éternité des peines*. Mais il faut remarquer que le point de doctrine qu'il traite échappe aux clivages traditionnels entre Catholiques et Protestants<sup>37</sup>. La ligne de faille ne se situe plus entre partisans d'une confession ou d'une autre, mais entre adversaires et défenseurs d'un dogme qu'aucune église dûment établie n'a jamais remis en cause. La première réplique à l'ouvrage de Marie Huber émanait d'ailleurs d'un protestant lausannois, Abraham Ruchat (1678-1750), historien estimable, qui publia dès 1733 un *Examen de l'Origenisme ou Réponse à un livre nouveau intitulé : Sentiments différents de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps*. Marie Huber se sentit tenue d'alimenter la polémique, en donnant à l'impression une *Suite du livre des quatorze lettres sur l'état des ames separees des corps. Servant de réponse au livre intitulé Examen de l'Origenisme, par Monsieur le Professeur R...* (Amsterdam, Wetstein et Smith, 1733).

Tel qu'il se présente, le livre de dom Sinsart souffre du défaut commun à tous les ouvrages polémiques, de ne pouvoir être lu sans référence au texte qu'il attaque. Il n'a rien d'un exposé systématique, analogue au *Traité des récompenses et des peines éternelles* de l'abbé Claude Le Pelletier ou aux *Quatre Fins de l'homme* de l'abbé Louis Rouault, ouvrages publiés quelques années plus tôt. Il n'entre pas dans notre propos d'examiner de près l'argumentation déployée par l'abbé de Munster, sinon pour remarquer à quel point elle est solide. Sa démonstration s'appuie notamment sur les textes évangéliques et patristiques signalés plus haut. Dom Sinsart avait, sur son bureau, l'immense et très utile *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, que dom Calmet acheva d'écrire à Munster, précisément. Après cette revue scripturaire, ayant valeur de rappel dogmatique, dom Sinsart, qui avait compris que la négation du dogme des peines éternelles ne peut conduire qu'à l'indifférentisme (p. 35), combat pied à pied, page après page, les idées de Marie Huber, selon une alternance citation / réfutation.

Cela étant dit, il est piquant de voir, au détour d'une page de la *Defense du dogme catholique sur l'éternité des peines*, notre savant Bénédictin exprimer son admiration pour... Voltaire. Il allègue en effet, pour le critiquer doucement, un passage de la *Henriade*, « ouvrage où il y a de grandes beautés », dû à l'« un de nos meilleurs poètes », « auteur que tout le monde a en main, et qui se fait lire avec tant de

<sup>36</sup> Article « Enfer » du *Dictionnaire philosophique*, éd. cit., t. II (= *Œuvres complètes*, XVIII), p. 546-547.

plaisir » (p. 3-4). Sans doute dom Sinsart n’imaginait-il pas, en traçant ces lignes, que quelques années plus tard, il rencontrerait à Colmar le poète en question, qui, de son côté, laissera sur l’abbé de Munster un jugement perfide (« Je n’ay vu qu’en passant l’abbé de Munster, il est occupé à Colmar, il m’a paru fort aimable. Il a tué du monde, il a fait l’amour, il est poli, il a de l’esprit, il est riche, il ne luy manque rien »)<sup>38</sup>.

### Christianisme contre monde moderne

On a coutume de faire de l’effacement de l’Enfer un phénomène récent. Le romancier britannique David Lodge écrit :

À un certain moment, au cours des années 60, l’enfer a disparu. Personne n’aurait pu dire exactement quand c’était arrivé. Tout d’abord il était là, puis il n’y était plus. Selon les individus, sa disparition survint à des dates différentes. Des gens découvraient qu’ils avaient vécu depuis des années comme si l’enfer n’existait pas, sans avoir réellement pris conscience de sa disparition. D’autres s’apercevaient qu’ils s’étaient conduits, par habitude, comme si l’enfer était encore là bien qu’ils aient cessé de croire à son existence depuis longtemps. Par enfer, nous parlons naturellement du traditionnel enfer de l’Église catholique romaine, cet endroit où l’on brûle pour l’éternité si on a le malheur de mourir en état de péché mortel »<sup>39</sup>.

De même, on met parfois en avant le rôle joué par certains théologiens contemporains, comme Hans Urs von Balthasar (1905-1988), qui publia à la fin de sa vie deux ouvrages controversés, *Was dürfen wir hoffen ?* (1986) [*Qu’avons-nous le droit d’espérer ?*] et *Kleiner Diskurs über die Hölle* (1987) [*Petit discours sur l’Enfer*], dont les titres furent bizarrement traduits par *Espérer pour tous* et *L’Enfer, une question*. Si imposant que fut ce grand savant bâlois, c’est lui faire un trop grand honneur, que de mettre à son crédit la disparition de l’Enfer, à laquelle nous assistons et qui ne prend pas son origine dans les années 1960, mais bien aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui se fondaient à leur tour sur des textes plus anciens. Ce refus de prendre pleinement en compte un article de foi est intéressant tant pour le théologien que pour le moraliste. Chaque catholique sait – ou devrait savoir – que l’Enfer existe et que ceux qui y pénètrent y resteront. Tout se passe pourtant comme si l’esprit se refusait à admettre cette vérité. Un doute, un espoir, subsistent : et si... Derrière cette attitude, on devine (pour notre époque, en tout cas) une dialectique, une opposition, que Péguy avait parfaitement exprimées :

---

<sup>37</sup> Ce que dom Sinsart savait : « ceci n’est point la cause particulière d’une communion, tous les Chrétiens y sont intéressés » (p. 2).

<sup>38</sup> Voltaire à la comtesse de Lutzelbourg, 24 octobre 1753 (Besterman D.5554). Comme à son habitude, Voltaire – qui détestait les moines – colporte les pires ragots.

<sup>39</sup> *Jeux de maux* (*How Far Can You Go*, 1980), trad. M. Courtois-Fourcy, Paris, Payot – Rivages poche, 1995, p. 171.

L'idée profonde du christianisme, c'est qu'il y a des entrées qui ne laissent, qui ne comportent, qui n'admettent aucune(s) sortie(s) ; que l'on ne plaisante pas ; toujours, avec tout, que l'on ne joue pas à tort et à travers avec tout, avec n'importe quoi ; qu'il y a des recommencements, des renouvellements (*de plano, de novo*) qui ne se font point ; que généralement les entrées dans les états, dans certains états, sont définitives, sont acquises, que l'on n'y revient pas, jamais, éternellement jamais ; qu'un très grand nombre de vocations, sinon toutes, de destinations, de résolutions même sont imprescriptibles ; qu'il y a des entrées d'où l'on ne sort pas ; généralement même qu'il n'y a aucune entrée d'où on sorte, dont on sorte ; qu'il y a des prises (de voile) que l'on ne reprend pas, que l'on ne reprend jamais, éternellement jamais ; que toutes les entrées dans tous les états sont acquises, sont définitives ; que rien ne refait, que rien ne (se) recommence, que rien ne (se) reprend, que rien ne (se) rejoue. Combien cette idée [...] s'oppose, résolument, délibérément, à la frivolité moderne, qui veut, qui prétend tout recommencer. Combien cette idée chrétienne, cette grande idée chrétienne, fondamentale au christianisme, centrale au christianisme, à la morale chrétienne, à la canonique chrétienne, à la théologie chrétienne, à toute la dogmatique, à toute la théorie et à la pratique chrétienne, à la croyance et à la conduite et à la vie chrétienne, combien cette grande idée ne s'oppose-t-elle pas, ne se contrarie-t-elle pas précisément à (toute) la frivolité moderne, très précisément, très ponctuellement, bord à bord, bout pour bout, bout à bout, tête à tête ; à toute la théorie, à toute cette frivolité, à toute la vanité moderne, à toute la prétention moderne, qui dit, qui veut, qui entend, justement, qui prétend précisément, tout recommencer, quand elle veut, comme elle veut, à son gré, à son caprice, au vent de sa folie, à sa fantaisie, au vent de sa passion, frivole, et selon le grincement de sa girouette, qui veut toujours tout reprendre, d'une main, et tout refaire [...]. Ainsi le monde moderne [...] ne veut que ceci : reprendre, refaire, recommencer, constamment recommencer simplement l'irréversible. Et lequel des deux a raison [...] du monde chrétien ou du monde moderne, de celui qui ne veut pas recommencer l'irréversible ou de celui qui le veut recommencer ?<sup>40</sup>

Quant à dom Sinsart, fils de saint Benoît, ouvert aux idées de son temps, attentif à ce qui se publiait, prêt à débattre et à lutter pour défendre la foi catholique, on ne peut que lui appliquer ce mot de l'Apôtre : « J'ai combattu jusqu'au bout le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi » (2 Tm 4, 7).

Gilles BANDERIER

---

<sup>40</sup> « Dialogue de l'histoire et de l'âme charnelle », juin 1912, *Œuvres en prose complètes*, éd. Robert Burac, Paris, Gallimard-N.R.F., « Bibliothèque de la Pléiade », 1992, t. III, p. 718-719.